

La mairie ne réalise pas les cartes d'identité, elle recueille les dossiers afin de les transmettre au service d'état habilité. En effet, une fois votre demande déposée, elle sera transmise en sous-préfecture, service d'État accrédité pour les délivrer qui continue à prendre en charge la réalisation de ces documents.

Depuis le 27 Février 2017 le dépôt des dossiers de CNI se fait sur RDV, avec présence obligatoire des mineurs lors du dépôt de demande de CNI et Passeport. Les cartes d'identité peuvent être demandées dans toute mairie habilitée à instruire les demandes de passeports biométriques, quelque soit le lieu de résidence.

Après étude du dossier, la sous-préfecture fera porter les documents d'identité à la mairie de Pontault-Combault qui aura pour unique fonction de les remettre aux demandeurs.

Afin de réaliser votre demande :

Information : pour chaque document à fournir, merci de produire également une photocopie.

**Documents à fournir pour la
Carte Nationale d'Identité****RENDEZ-VOUS :**

Le.....

A.....

ATTENTION DÉPÔT DES DOSSIERS UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS

(Après au Service Accueil Citoyens ou au 01.70.05.47.00)

Personne MAJEURE*Présence du demandeur obligatoire lors du dépôt et du retrait***Présenter les originaux de tous les documents et les photocopies, tout dossier incomplet ne pourra être accepté***Vous pouvez faire une pré demande en ligne et l'imprimer sur le site : www.pontault-combault.fr rubrique état civil » Carte Nationale d'Identité***POUR TOUTE DEMANDE :**

- VOTRE TITRE D'IDENTITÉ EN COURS DE VALIDITÉ** ou permis depuis moins de 5 ans
- JUSTIFICATIF DE DOMICILE** datant de moins d'un an, à votre nom (type EDF, EAU, impôts, téléphone mobile...)
→ **SI VOUS ÊTES HÉBERGÉ(E)** fournir un justificatif de domicile au nom de l'hébergeant + une copie de sa pièce d'identité + une attestation sur l'honneur de l'hébergeant
- VOTRE ANCIENNE CNI** ou la déclaration de perte ou de vol
- En cas de **perte ou de vol**, acheter auprès du centre des finances publiques ou d'un bureau de tabac ou sur internet un timbre fiscal d'un montant de **25 euros et fournir un document officiel avec photo**
- DEUX PHOTOS D'IDENTITÉ conformes aux dispositions de l'arrêté du 05/02/2009 datant de moins de 6 mois**
(de format 35 x 45 mm, identiques, recadrées et parfaitement ressemblantes, vous représentant de face et tête nue, fond clair (blanc jauni), sans lunettes sans sourcil, sans boucles d'oreilles, sans piercing, bouche fermée, oreilles dégagées) - voir gabarit en fin de liste

Pour vous aider à remplir votre dossier pensez à prendre les renseignements concernant vos parents**(date et lieu de naissance)****→ SI VOUS N'ÊTES PAS EN POSSESSION D'UN TITRE, CNI, PASSAPORT, EN COURS DE VALIDITÉ OU S'IL EST PERIMÉ DEPUIS PLUS DE CINQ ANS : VOUS DEVEZ FOURNIR EN COMPLÉMENT DES DOCUMENTS INDIQUÉS CI-DESSUS :**

- EXTRAIT D'ACTE DE NAISSANCE AVEC FILIATION** datant de moins de 3 mois (original ex gé)
- EN CAS DE PERTE OU VOL TOUT AUTRE DOCUMENT D'IDENTITÉ AVEC PHOTO** (par exemple : permis de conduire, permis de chasse, carte vitale avec photo... nous contacter)
- PREUVE DE LA NATIONALITÉ FRANÇAISE** : si les 2 parents sont nés à l'étranger, fournir l'un des justificatifs de nationalité suivants : votre acte de naissance sur lequel figure la mention de nationalité (acte de moins de 3 mois) le Décret ou le Certificat de Nationalité Française

Le Service de l'Accueil Citoyens vous accueille :Lundi : 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
Mardi : 8h30 à 18h00
Mercredi : 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00Jeudi : 13h30 à 19h30
Vendredi : 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
Samedi : 8h30 à 12h00**Fermeture au public le jeudi matin**

Liste de documents à fournir pour la Carte Nationale d'Identité

Poids : 307.95 Ko

[Téléchargement](#) [1]

Afin d'optimiser vos démarches, nous vous conseillons de télécharger, d'imprimer et de pré-remplir vos documents avant de venir en mairie.



Pré-demande de carte d'identité en ligne

[2] cni.png

[Déclaration de perte de carte d'identité](#) [3]

Vous avez des questions ? Des perspectives de voyages ? Des déplacements ? N'attendez plus, le service accueil mutualisé vous accompagne dans vos démarches !

Horaires et Coordonnées :

Le service accueil citoyen est ouvert :

Lundi 8h30-12h et 13h30-18h

Mardi 8h30-18h

Mercredi 8h30-12h et 13h30-18h

Jeudi 13h30-19h30

Vendredi 8h30-12h et 13h30-18h

Samedi 8h30-12h

107 avenue de l'Hôtel de Ville - 77340 Pontault-Combault

Tél. : 01 70 05 47 00



Je prends rendez-vous en ligne

[4] je_prends_rdv.png

URL de la source (modifié le 04/10/2024 - 09:45): <https://www.pontault-combault.fr/mes-demarches/etat-civil/carte-nationale-didentite>

Liens

[1] https://www.pontault-combault.fr/sites/default/files/atoms/files/carte_nationale_didentite.pdf

[2] <https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne/faire-une-premiere-demande-de-carte-nationale-d-identite>

[3] <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R13630>

[4] <https://wb-mairie-pontault-combault.qmatic.cloud/qmaticwebbooking/#/>